

Département DE LA SARTHE



CONSEIL MUNICIPAL 8 novembre 2024

Procès-verbal

1	Election du secrétaire de séance	Procès-verbal de séance
2	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2024	Procès-verbal de séance
3	Installation d'une nouvelle conseillère municipale à la suite d'une démission	Délibération n°052/2024
4	Lecture de la charte de l' élu	Procès-verbal de séance
5	Adoption des Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels	Délibération n°053/2024
6	Attribution de cartes cadeaux aux agents	Délibération n°054/2024
7	Assainissement collectif	
	7.1. Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)	Procès-verbal de séance
	7.2. Revalorisation des tarifs de l'assainissement	Délibération n°055/2024
8	Animaux errants_Tarifs de capture et de frais de garde journalière	Délibération n°056/2024
9	Bois de chauffage_Tarifs pour la vente	Procès-verbal de séance
10	Cimetière_Tarifs de concessions	Délibération n°057/2024
11	Location de bancs et tables_Tarifs	Procès-verbal de séance
12	Salle polyvalente	
	12.1. Tarifs de location	Délibération n°058/2024
	12.2. Tarifs de matériel de cuisine (perte/casse)	Délibération n°059/2024
	12.3. Règlement intérieur	Délibération n°060/2024
13	Droit de place_Tarifs	Procès-verbal de séance
14	Soirée de récompenses des éleveurs du Comice Agricole du Gesnois_Liste des invités	Délibération n°061/2024
15	Décisions prises par la Maire	
	15.1. Droit de Préemption Urbain	Procès-verbal de séance
	15.2. Devis validés	Procès-verbal de séance
	15.3. Décisions virements de crédits	Procès-verbal de séance
	15.4. Versement subvention fonctionnement Sillé en fête_Comice 2024	Procès-verbal de séance
16	Informations diverses	
	16.1. Ressources humaines	Procès-verbal de séance
	16.2. Conseil d'école du 07/11/2024	Procès-verbal de séance
	16.3. Demande de subvention	Procès-verbal de séance
17	Questions diverses	Procès-verbal de séance

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/11/2024

Date d'affichage : 04/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit novembre, à vingt heures trois minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : 12

M. Robert BLOT, Mme Laetitia BRILLANT, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, M. Michel HY, M. Vincent LABBETOUL, Mme Liliane MECHE, M. Romuald MICK, M. Cyrille MONTAROU, Mme Sandrine ROBINAULT, M. Hervé TARRADE, M. Charly TERTRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 1

M. Guy PRUDHOMME

ABSENT(S) : 2

Mme Isa BOURGOIN

Mme Gaëlle PROD'HOMME

Pouvoir(s) : 0

Votants : 12

Assistait également à la séance, Mme Aurélie DESCROIX-BRUNELLIERE, Secrétaire générale de mairie.

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En principe, le(la) secrétaire de séance est désigné(e) par vote à bulletins secrets, néanmoins le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 ; CE, 29 juin 1994, n°120 000). Mme la Maire vous propose de bien vouloir en délibérer.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

Mme la Maire vous demande d'élire un(e) secrétaire de séance : Mme Sandrine ROBINAULT.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 27/09/2024, envoyé par email le 04/11/2024.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

3. INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE A LA SUITE D'UNE DEMISSION

En date du 27/09/2024, le Conseil Municipal a pris connaissance de la démission d'une conseillère municipale, Mme Dora VIGNAIS, en raison de ses obligations professionnelles.

Mme la Maire en a informé la Préfecture par email le 30/09/2024.

*Conformément à l'article L.270 du Code électoral, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu dans l'ordre de la liste déposée à la Préfecture, sauf refus exprès de l'intéressé.
La parité n'est pas exigée.*

Mme Laëtitia BRILLANT, suivante dans l'ordre de présentation de la liste "SILLE LE PHILIPPE UNE NOUVELLE DYNAMIQUE", a été appelée à siéger au Conseil Municipal. Elle a accepté la proposition qui prend effet à compter de ce Conseil Municipal en date du 08/11/2024.

Les Commissions auxquelles elle participera seront définies par délibération au prochain Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4 ;

Vu le Code électoral et notamment l'article L.270 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28/05/2020 relative à l'installation des conseillers municipaux ;

Vu le courrier de Mme Dora VIGNAIS en date du 27/09/2024 et réceptionné en mairie le 27/09/2024 portant démission de son mandat de conseillère municipale ;

Vu l'email de Mme la Maire de la commune de Sillé-le-Philippe en date du 30/09/2024 informant M. le Préfet de la Sarthe de la démission de Mme Dora VIGNAIS ;

Vu le tableau du Conseil Municipal ci-annexé ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu" ;

Considérant que Mme Laëtitia BRILLANT, candidate suivante de la liste "SILLE LE PHILIPPE UNE NOUVELLE DYNAMIQUE", est désignée pour remplacer Mme Dora VIGNAIS au sein du Conseil Municipal ;

Considérant que Mme Laëtitia BRILLANT a accepté de devenir conseillère municipale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE PRENDRE acte de la démission de Mme Dora VIGNAIS ;
- DE PRENDRE acte de l'installation de Mme Laëtitia BRILLANT en qualité de conseillère du Conseil Municipal ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DELIBERATION N°052/2024

4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU

Mme la Maire donne lecture de la Charte de l'élu local Article L. 1111-1-1.

Puis, elle remet à Mme Laëtitia BRILLANT une copie de la charte de l'élu et du chapitre du CGCT consacré aux "Conditions d'exercice des mandats locaux" (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

5. ADOPTION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIERE DE PROMOTION ET DE VALORISATION DES PARCOURS

Lignes Directrices de Gestion (LDG) en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables dans la commune

Conformément à l'article 33-5 de la loi 84-53 du 26/01/1984, les Lignes Directrices de Gestion (LDG) fixent, sans préjudice du pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Pour la commune de Sillé-le-Philippe, les LDG en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, définies par l'autorité territoriale et ayant reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 24/09/2024, sont fixées comme indiquées dans le document préalablement transmis par email à chaque Conseiller municipal.

Les présentes LDG sont adoptées pour une durée de 6 ans maximum, à compter du 01/01/2024. Elles pourront faire l'objet d'une révision à tout moment, après avis du CST.

Les LDG seront communiquées à chaque agent de la collectivité par email.

En application de l'article 20 du décret 2019-1265 du 29/11/2019, un bilan de la mise en œuvre des LDG sera établi annuellement, sur la base des décisions individuelles prises et en tenant compte des données issues du Rapport Social Unique. Il devra être présenté au CST compétent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'ADOPTER les Lignes Directrices de Gestion (LDG) en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables dans la commune jointes en annexe ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°053/2024

6. ATTRIBUTION DE CARTES CADEAUX AUX AGENTS

Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13/07/1983 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique et notamment son article 88-1 ;

Vu les règlements URSSAF en la matière ;

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23/10/2003 ;

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. 9 de la loi n°83-634) ;

Considérant qu'une valeur peu élevée de cartes cadeaux attribuées à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération ;

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;

A l'occasion de la fête de Noël, Mme la Maire propose d'attribuer une carte cadeau aux agents afin de les remercier pour leur implication et leur travail au sein de la collectivité, selon les critères suivants :

- être en position d'activité au moins six mois sur l'année,
- être fonctionnaire titulaire ou stagiaire,
- être contractuel sur un poste permanent de droit public avec une durée indéterminée (CDI),
- être contractuel sur un poste permanent ou non permanent de droit public avec une durée minimale du contrat de six mois ou ayant bénéficié d'un contrat reconduit successivement depuis au moins six mois,
- être présent dans les effectifs de la collectivité au 25/12 ;

Ces cartes cadeaux seront distribuées aux agents. Elles devront être utilisées dans l'esprit cadeau et en aucun cas pour le carburant, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'ATTRIBUER une carte cadeau pour un montant de 45 € par agent à l'occasion de la fête de Noël, selon les critères établis ci-dessus ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012 ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	11		1

DELIBERATION N°054/2024

7. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

7.1. Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Mme la Maire expose que la Participation pour le Financement de l'Assainissement collectif (PFAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain.

La participation, facultative, est instituée par délibération du Conseil Municipal compétent en matière d'assainissement. Cette délibération en détermine les modalités de calcul et en fixe le montant. Ce dernier pourra être différencié pour tenir compte de l'économie réelle réalisée par le propriétaire selon qu'il s'agit d'une construction nouvelle ou d'une construction existante nécessitant une simple mise aux normes. Son fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif.

La participation représente au maximum 80 % du coût d'un assainissement individuel ; le coût du branchement est déduit de cette somme.

Elle est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé. Toutefois, si celui-ci a été antérieurement redevable de la participation pour raccordement à l'égout, la participation pour assainissement collectif ne pourra pas être exigée.

Mme la Maire rappelle qu'une délibération prise le 12/12/2014 (n°066/2014) instaurait, à compter du 01/01/2015, une taxe de 3 300,00 €. Le coût du branchement restait à la charge du demandeur, par application de l'article L 1331.2 du Code de la santé publique.

Conformément à l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le Conseil Municipal peut instaurer, à la charge des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement, la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Cette participation est non soumise à la TVA. Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

En date du 08/10/2024, la commission Finances/Gestion s'est réunie et propose de ne pas revaloriser ces tarifs.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

7.2. Revalorisation des tarifs de l'assainissement

La commission Finances/Gestion s'est réunie le 08/10/2024 et propose une revalorisation des tarifs assainissement (collecte et/ou traitement des eaux usées) pour l'année 2025.

ASSAINISSEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Abonnement	59	60	61	64	64	65
M ³ d'eau	1,32	1,34	1,36	1,42	1,42	1,44

Vu l'avis de la commission Finances/Gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE VALIDER la revalorisation des tarifs de l'assainissement pour l'année 2025 comme mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°055/2024

8. ANIMAUX ERRANTS TARIFS DE CAPTURE ET DE FRAIS DE GARDE JOURNALIERE

Mme la Maire rappelle que les adjoints techniques et les élus de la commune sont régulièrement amenés à recueillir des animaux errants.

Afin de garantir la sécurité publique et responsabiliser les propriétaires, une redevance pour la capture et les frais de garde journalière des animaux errants a été instaurée.

Mme la Maire rend compte du bilan financier concernant la capture des animaux errants pour l'année 2024, jusqu'à ce jour :

	Montants facturés	Nombre de capture
2019	100 €	2
2020	480 €	6
2021	1 100 €	12
2022	340 €	5
2023	90 €	2
2024	690 €	8

La commission Finances/Gestion s'est réunie le 08/10/2024 et propose une revalorisation des tarifs :

	Ancien tarif € T.T.C.	Nouveau tarif € T.T.C.
Déplacement et/ou capture animaux errants	75 €	80 €
Frais de garde journalière (chenil, pré...)	15 €	15 €

Vu l'avis de la commission Finances/Gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE VALIDER la revalorisation des tarifs concernant le déplacement et/ou la capture des animaux errants et des frais de garde journalière comme indiqués ci-dessus ;
- D'APPLIQUER ces tarifs à partir de l'exercice 2025 ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°056/2024

9. BOIS DE CHAUFFAGE TARIFS POUR LA VENTE

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un stock de bois, issu des divers élagages réalisés par la commune (service technique et prestataires), sèche à côté de l'atelier communal.

Le Conseil Municipal a validé en 2022 la vente de ce bois. La priorité est donnée aux habitants, élus et agents communaux, dans la limite du stock disponible et sans livraison.

	Tarif € T.T.C.
Le stère	45 €

En date du 08/10/2024, la commission Finances/Gestion s'est réunie et propose de ne pas revaloriser ces tarifs.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

10. CIMETIERE TARIFS DE CONCESSIONS

En date du 08/10/2024, la commission Finances/Gestion s'est réunie et propose une revalorisation des tarifs de concessions à compter du 01/01/2025 :

	Durée/Renouvelable	Ancien tarif € T.T.C.	Nouveau tarif € T.T.C.
Concession (230 X 100 cm)	15 ans	250 €	300 €
	30 ans	550 €	650 €
Caveau-urne (50 X 50 cm avec emprise au sol de 60 X 60 cm)	15 ans	450 €	450 €
	30 ans	950 €	950 €
Columbarium (1 case – dimension intérieure 50 X 50 cm)	15 ans	600 €	600 €
	30 ans	1 250 €	1 250 €

Mme la Maire rappelle que les frais de gravure sur le lutrin du jardin du souvenir sont à la charge de la collectivité et que l'inscription est obligatoire pour toute dispersion de cendres.

Pour mémoire, les gravures des nom, nom de naissance, prénom, années de naissance et de décès sont réalisées sur plaque laiton au format 10 x 6 cm - Police OPTIMA noire - Lettres majuscules en 0.08 - Lettres minuscules en 0.05 - Chiffres en 0.07.

Vu l'avis de la commission Finances/Gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE VALIDER la revalorisation des tarifs de concessions du cimetière comme indiquée ci-dessus ;
- D'APPLIQUER ces tarifs à partir de l'exercice 2025 ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°057/2024

11. LOCATION BANCS ET TABLES TARIFS

Mme la Maire rappelle que la commune possède 10 tables (2 x 0,6 m) et 14 bancs (2 mètres par 26 cm) entreposés à la salle polyvalente, loués aux résidents de la commune.

	Tarif € T.T.C.
Forfait de base minimum Comprenant 3 tables et 6 bancs	15,00 €
Table supplémentaire (à l'unité)	3,00 €
Banc supplémentaire (à l'unité)	1,50 €

Les associations communales actives, organisant régulièrement des manifestations sur la commune de Sillé-le-Philippe, bénéficient du prêt des bancs et tables à titre gratuit, dans la limite de leur disponibilité.

En date du 08/10/2024, la commission Finances/Gestion s'est réunie et propose de ne pas revaloriser ces tarifs.
Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

12. SALLE POLYVALENTE

12.1. Tarifs de location

La commission Finances/Gestion s'est réunie le 08/10/2024 et propose des modifications sur la grille tarifaire à compter du 01/01/2025.

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE 2025

	Résident SUR COMMUNE		Résident HORS COMMUNE		Chauffage (01/11 au 30/04)
	Sans chauffage (01/05 au 31/10)	Avec chauffage (01/11 au 30/04)	Sans chauffage (01/05 au 31/10)	Avec chauffage (01/11 au 30/04)	

REUNION					
■ Petite salle (40 pers. assises)	20.00 €	32.00 €	30.00 €	42.00 €	12.00 €
■ Grande salle (250 pers. assises)	60.00 €	84.00 €	90.00 €	114.00 €	24.00 €

Forfait 1 jour					
■ Petite salle (40 personnes assises)	80.00 €	128.00 €	112.00 €	160.00 €	48.00 €
■ Petite salle + Cuisine	132.00 €	180.00 €	168.00 €	216.00 €	48.00 €
■ Grande salle (250 personnes assises)	188.00 €	284.00 €	256.00 €	352.00 €	96.00 €
■ Grande salle + Petite salle	244.00 €	360.00 €	332.00 €	448.00 €	116.00 €
■ Grande salle + Petite salle + Cuisine	352.00 €	468.00 €	440.00 €	556.00 €	116.00 €

Forfait 2 jours + 25 % forfait 1 jour + 25 % tarif chauffage forfait 1 jour					
■ Petite salle (40 personnes assises)	100.00 €	160.00 €	140.00 €	200.00 €	60.00 €
■ Petite salle + Cuisine	165.00 €	225.00 €	210.00 €	270.00 €	60.00 €
■ Grande salle (250 personnes assises)	235.00 €	355.00 €	320.00 €	440.00 €	120.00 €
■ Grande salle + Petite salle	305.00 €	450.00 €	415.00 €	560.00 €	145.00 €
■ Grande salle + Petite salle + Cuisine	440.00 €	585.00 €	550.00 €	695.00 €	145.00 €
Forfait 3 jours + 25 % forfait 2 jours + 25 % tarif chauffage forfait 2 jours					
■ Petite salle (40 personnes assises)	125.00 €	200.00 €	175.00 €	250.00 €	75.00 €
■ Petite salle + Cuisine	206.25 €	281.25 €	262.50 €	337.50 €	75.00 €
■ Grande salle (250 personnes assises)	293.75 €	443.75 €	400.00 €	550.00 €	150.00 €
■ Grande salle + Petite salle	381.25 €	562.50 €	518.75 €	700.00 €	181.25 €
■ Grande salle + Petite salle + Cuisine	550.00 €	731.25 €	687.50 €	868.75 €	181.25 €

MENAGE	Forfait de 125 €
Non respect des consignes de ménage	25 € / heure de ménage
Non respect consignes de tri	Forfait de 50 €
CAUTION	500 €
Amende pour branchement électrique, vidange, remplissage... (Véhicules électriques, camping-cars...)	150 € / véhicule / jour de location
DEDOMMAGEMENT en cas d'incident matériel	10 % du montant de la location

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Petite salle / Grande salle / Petite salle + grande salle	
	Du lundi au jeudi	Gratuité pour les réunions et les événements festifs sans cuisine Payant pour les réunions et les événements festifs avec cuisine (forfait 60 € par jour)
	Du vendredi au dimanche	Gratuité pour 1 événement festif par an Pour les événements suivants : 50 % du Tarif Résident sur commune

Des arrhes correspondant à 30 % du montant de la location seront encaissés lors de la réservation (excepté pour les associations communales).

Vu l'avis de la commission Finances/Gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'ADOPTER les modifications apportées à la grille tarifaire de location de la salle polyvalente comme indiquées ci-dessus ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°058/2024

12.2. Tarifs de matériel de cuisine (perte/casse)

La commission Finances/Gestion s'est réunie le 08/10/2024 et propose une modification sur la grille tarifaire en cas de perte/casse de matériel de cuisine à compter du 01/01/2025.

SILLE LE PHILIPPE	Tarif ttc	
	2024	2025
VAISSELLE		
ASSIETTE CREUSE	5.00 €	5.00 €
ASSIETTE PLATE	5.00 €	5.00 €
ASSIETTE DESSERT	5.00 €	5.00 €
SOUCOUPE	2.00 €	2.00 €
TASSE A CAFE	2.00 €	2.00 €
COUVERTS		
CUILLERE A SOUPE	2.00 €	2.00 €
CUILLERE A CAFE	2.00 €	2.00 €
FOURCHETTE	2.00 €	2.00 €
COUTEAU	2.00 €	2.00 €
COUTEAU A FROMAGES	2.00 €	2.00 €
GRANDE LOUCHE	20.00 €	20.00 €
PETITE LOUCHE	20.00 €	20.00 €
OUVRE-BOITES	20.00 €	20.00 €
COUTEAU A PAIN	20.00 €	20.00 €
PINCE DE SERVICE	20.00 €	20.00 €
COUTEAU DE SERVICE	20.00 €	20.00 €
ECUMOIRE	20.00 €	20.00 €
TIRE BOUCHONS	20.00 €	20.00 €
DECAPSULEUR	20.00 €	20.00 €
VERRES		
APERITIF	2.00 €	2.00 €
BALLON 12cl ou 15cl	2.00 €	2.00 €
FLUTE	2.00 €	2.00 €
COUPE	2.00 €	2.00 €
DIGESTIF	2.00 €	2.00 €
JUS DE FRUITS	2.00 €	2.00 €
ENFANT	2.00 €	2.00 €
MATERIEL DE CUISINE		
PLAT OVALE 50 CM INOX	50.00 €	50.00 €
PLAT OVALE 60 CM INOX	50.00 €	50.00 €
PLAT ROND INOX	50.00 €	50.00 €
SAUCIERE	50.00 €	50.00 €
VERSEUSE A CAFE	50.00 €	50.00 €
SALADIER	50.00 €	50.00 €
PLAT A ROTIR	100.00 €	100.00 €
FAITOUT	100.00 €	100.00 €
CASSEROLE	50.00 €	50.00 €
MARMITE A CAFE	5.00 €	5.00 €
PICHET EAU	20.00 €	20.00 €
CHINOIS	50.00 €	50.00 €
EGOUTTOIR	50.00 €	50.00 €
PANIER A SALADE	20.00 €	20.00 €
DIVERS		
PLATEAU A FROMAGES	20.00 €	20.00 €
SALERON (vide)	20.00 €	20.00 €
CORBEILLE A PAIN	20.00 €	20.00 €
MISE A DISPOSITION		
ALLUME GAZ ÉLECTRONIQUE		12.00 €
PLAT EAU DE SERVICE	10.00 €	10.00 €
PLANCHE A DECOUPER	50.00 €	50.00 €
CAFETIERE	50.00 €	50.00 €
GRILLES DE FOUR	100.00 €	100.00 €
GRILLES DE FRIGO	100.00 €	100.00 €
GRILLES DE CHAUFFE PLAT	100.00 €	100.00 €
TABLES	200.00 €	200.00 €
CHAISES	100.00 €	100.00 €

Vu l'avis de la commission Finances/Gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'ADOPTER les tarifs de matériel de cuisine (perte/casse) comme indiqués ci-dessus ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°059/2024

12.3. Règlement intérieur

La commission Finances/Gestion s'est réunie le 08/10/2024 et propose de modifier le règlement intérieur préalablement transmis par email à chaque Conseiller municipal.

Vu l'avis de la commission Finances/Gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'ADOPTER le règlement intérieur de la salle polyvalente joint en annexe ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°060/2024

13. DROIT DE PLACE TARIFS

	Tarif € T.T.C.
Raccordement électrique	6 € / jour
Camion publicitaire	60 € / jour
Commerce ambulant	0,40 € le ml / jour
Manège / Cirque	20 € / jour

En date du 08/10/2024, la commission Finances/Gestion s'est réunie et propose de ne pas revaloriser les tarifs de droit de place pour les professionnels qui souhaitent être présents sur la commune.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

14. SOIREE DE RECOMPENSES DES ELEVEURS DU COMICE AGRICOLE DU GESNOIS LISTE DES INVITES

Une soirée de récompenses des éleveurs, ayant exposé au Comice agricole de la commune les 7 et 8 septembre, a été organisée par l'association cantonale "Comice Agricole du Gesnois" le 18/10 dernier à la salle polyvalente.

Lors du Conseil Municipal du 27/09/2024, Mme la Maire a proposé d'inviter les élus et les conjoint(e)s bénévoles, qui le souhaitent, à partager cette soirée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE VALIDER le nombre de participants à la soirée de récompenses des éleveurs organisée par l'association cantonale "Comice Agricole du Gesnois" : 5 personnes ;
- DE VALIDER le paiement du repas pour un montant de 20,00 € T.T.C. par personne ;
- DE CHARGER MME LA MAIRE de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°061/2024

15. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Mme la Maire vous informe de :

15.1. Droit de Préemption Urbain

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune de Sillé-le-Philippe pour la vente des biens situés au :

- 12 rue Principale
- 37 rue Principale
- 4 rue du Chaple
- 2 bis chemin de l'Echange
- 9 rue de la Liberté

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

15.2. Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art. L2122-23 CGCT) depuis le dernier Conseil Municipal :

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
INVESTISSEMENT				
RENOU	CANTINE	Fourniture et pose d'une prise pour four	469.91 €	563.89 €
			469.91 €	563.89 €
FONCTIONNEMENT				
ATELIER				
REPAR-AGRI'	VOIRIE	Tracteur ISEKI_Achat courroie		34.11 €
LETESSIER	ATELIER	Achat matériel divers		195.64 €
AGRIMOT	ATELIER	Tracteur ISEKI_Achat pièces pour réparation et vidange		658.79 €
PHARMACIE GAUTIER	ATELIER	Pharmacie		36.22 €
Hubert Agri	ATELIER	Achat matériel divers		12.96 €
TESSE	ATELIER	Achat matériel divers		125.42 €
DISTRICO	ATELIER	Achat vêtements et chaussures pour agent		317.44 €
AUTOVISION	ATELIER	Citroën Berlingo_Contrôle technique complément_contre visite		84.00 €
RURAL MASTER	ATELIER	Achat harnais pour débroussailluse		159.10 €
EURL CHARLIE	VOIRIE	Elagage arbres_chemin Bellevue		648.00 €
DISTRICO	ATELIER	Achat paires de gants + vêtements pour agent		484.93 €
LEVEILLEAU	ATELIER	Achat casque et harnais antichute		202.88 €
				2 959.49 €
CANTINE				
CENTRAKOR	CANTINE	Achat poubelles de tri et tour de rangement		54.98 €
SCOLAREST	CANTINE	Achat pain du 16 au 27/09/2024		35.98 €
SCOLAREST	CANTINE	Repas du 01 au 30/09/2024		5 072.15 €
SCOLAREST	CANTINE	Repas du 01 au 31/10/2024		3 317.97 €
BRETEAU	CANTINE	Intervention sur radiateurs		393.07 €
BENARD	CANTINE	Intervention sur four		211.20 €
PHARMACIE GAUTIER	CANTINE	Pharmacie		7.90 €
				9 093.25 €
ECOLE				
CENTRAKOR	ECOLE	Achat bac rangement, poubelles...		236.29 €
LIRE DEMAIN	ECOLE	Achat matériel scolaire		118.90 €
GROUPE DELTA OUEST	ECOLE	Achat matériel scolaire		381.96 €
RENOU	ECOLE	Reprise tuyau chaudière		729.90 €
PHARMACIE GAUTIER	ECOLE	Pharmacie		7.40 €
RURAL MASTER	ECOLE	Double de clés		5.42 €
FOUSSIER	ECOLE	Achat robinets flotteurs pour sanitaires x10		298.44 €
FOUSSIER	ECOLE	Achat mécanismes chasse d'eau pour sanitaires x10		688.44 €
LECLERC	ECOLE	Achat fournitures d'entretien		62.37 €
Syl' répar	ECOLE	Réparation porte baie vitrée salle motricité		175.00 €
PARME	ECOLE	Fourniture pour réparation bac à sable		265.08 €
				2 969.20 €
HALLE AUX SPORTS				
SAS JOUSSEAU	HALLE AUX SPORTS	Double de clés		8.00 €
LECLERC	HALLE AUX SPORTS	Achat fournitures d'entretien		14.98 €
CENTRAKOR	HALLE AUX SPORTS	Achat matériel divers		3.95 €
LECLERC	HALLE AUX SPORTS	Achat matériel divers		6.99 €
				33.92 €
MAIRIE				
KONICA MINOLTA	ADMINISTRATION	Location Imprimante/Photocopieuse _ Mairie et Ecole_01/10 au 31/12/2024		797.40 €
PHARMACIE GAUTIER	MAIRIE	Pharmacie		17.20 €
SANTE AU TRAVAIL 72	ADMINISTRATION	Cotisations 2024 : 01/10 au 31/12/2024		449.10 €
LA POSTE	MAIRIE	Affranchissement divers courriers		1.96 €
CONTY	MAIRIE	Téléphonie_Abonnements et services Oct. 2024		378.00 €
DGFIP	ADMINISTRATION	Taxes foncières non baties 2024		297.00 €
LECLERC	MAIRIE	Achat fournitures d'entretien		17.20 €
LECLERC	MAIRIE	Achat matériel divers		6.60 €
CENTRAKOR	MAIRIE	Achat matériel divers		9.98 €
				1 974.44 €
SALLE POLYVALENTE				
CENTRAKOR	SALLE POLYVALENTE	Achat poubelles		6.99 €
BENARD	SALLE POLYVALENTE	Intervention sur four à gaz + four vapeur		134.40 €
FOUSSIER	SALLE POLYVALENTE	Achat robinets flotteurs pour sanitaires x8		361.16 €
				502.55 €
50 Ter				
LECLERC	50 Ter	Achat fournitures d'entretien		7.48 €
				7.48 €
AUTRES SERVICES				
COUPES PATARD	DIVERS	Achat récompenses pour Comice 2024 (1 coupe + 4 plateaux avec chevaux)		236.50 €
VAUDELLE	DIVERS	Dépose et repose d'une nouvelle crémone de porte d'entrée_Logement communal 1 rue Neuve		227.40 €
LE RENDEZ VOUS	DIVERS	14 juillet_Plateaux repas (artificiers)		32.00 €
LECLERC	DIVERS	Achat fêtes et cérémonie_Récompenses pour Comice 2024		89.20 €
CDC LE GESNOIS BILURIEN	DIVERS	Redevance_Gestion des déchets ménagers		690.92 €
				1 276.02 €
				18 816.35 €

15.3. Décisions virements de crédits

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a décidé de procéder à des virements de crédits :

o *Décision virement de crédits n°1*

A la **section Fonctionnement** pour permettre des écritures comptables correspondant au remboursement d'un trop perçu d'indemnités journalières versées par la CPAM concernant un arrêt de travail du 13/11 au 08/12/2023.

o *Décision virement de crédits n°2*

A la **section Investissement** pour permettre des écritures comptables correspondant à l'étude de faisabilité géothermique pour un petit réseau de chaleur communal dont le Département est maître d'ouvrage (contrat territorial ADEME)_Participation communale à hauteur de 30 % du coût de l'étude.

o *Décision virement de crédits n°3*

A la **section Investissement** pour permettre des écritures comptables correspondant à l'acquisition d'un four de remise en température pour la cantine scolaire et à la création d'un raccordement électrique pour le brancher.

FONCTIONNEMENT

Total dépenses	1 777 160.26 €
Moins chapitre 042	2 164.20 €
Moins chapitre 023	919 944.00 €
Total assiette	855 052.06 €

plafond

64 128.90 €

7.50 %

SOLDE 63 814.90 €

Virements de crédits

VC 1	314.00 €
Total	314.00 €

INVESTISSEMENT

Total dépenses	2 424 955.23 €
Moins 001	166 748.89 €
Moins opération 041	0.00 €
Total assiette	2 258 206.34 €

plafond

169 365.48 €

7.50 %

SOLDE 160 469.48 €

Virements de crédits

VC 2	3 532.00 €
VC 3	5 364.00 €
Total	8 896.00 €

15.4. Versement subvention fonctionnement "Sillé en fête Comice 2024"

Mme la Maire rappelle, que lors de la séance du 29/03/2023, le Conseil Municipal a alloué une subvention de 5 000 € à l'association "Sillé en fête_Comice 2024" (Délibération n°012/2024) ; subvention versée en fonction des besoins.

Un versement d'un montant de 2 000 € avait été effectué en octobre 2023. Un second versement d'un montant de 2 000 € a été effectué en septembre 2024.

16. INFORMATIONS DIVERSES

16.1. Ressources humaines

o *Service administratif*

▪ **Arrêt maladie d'un agent administratif**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent administratif est placé en congé de maladie ordinaire depuis le 03/03/2023 ; prolongation jusqu'au 12/01/2025 inclus.

Après épuisement des droits à maladie, cet agent a été mis en disponibilité d'office pour une durée de 9 mois allant jusqu'au 02/04/2025.

o *Service scolaire*

▪ **Arrêt maladie d'un agent d'animation**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent d'animation a été placé en congé de maladie ordinaire du 14 au 16/10/2024 inclus.

o *Service technique*

▪ **Arrêt maladie d'un agent technique**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent technique a été placé en arrêt pour maladie professionnelle à compter du 28/03/2024 ; prolongation jusqu'au 17/12/2024 inclus.

16.2. Conseil d'école du 07/11/2024 (Mme la Maire et Vincent LABBETOUL)

Election des parents d'élèves le 11/10/2024 :

- Délégués titulaires : Mmes BEILLARD, GASCHE, MARGARIDO, PARME et M. MAYET
- Déléguée suppléante : Mme ALLARD
- Président : M. MAYET

Effectifs à la rentrée : 111 élèves

Classe 1 (M. AILLARD + Mme HERMELINE) : 14 PS + 12 MS = 26

Classe 2 (Mme GUILLOT) : 6 GS + 13 CP = 19

Classe 3 (Mme PIERRAT) : 9 GS + 11 CE1 = 20

Classe 4 (Mme RODRIGUES + Mme ETIEMBRE) : 19 CE2 + 5 CM1 = 24

Classe 5 (M. RUAU) : 9 CM1 + 13 CM2 = 22

Evaluations nationales pour les élèves du CP au CM2 du 09 au 20/09/2024 : résultats au-dessus de la moyenne de la circonscription selon le Directeur.

Cycle piscine de la GS au CM2 du 12/09 au 06/12/2024 : financement des séances par la commune et des transports par la Communauté de communes.

Projet pédagogique phare de l'année : accueil d'un cirque du 22/04 au 09/05/2025 pour un budget de 5 080 €.

16.3. Demandes de subventions

o *Demande de subvention au titre des amendes de Police_Installation d'un radar pédagogique*

Lors de la séance du 29/03/2024, le Conseil Municipal a approuvé le projet "Installation d'un radar pédagogique solaire mobile" et a autorisé Mme la Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de Police pour l'année 2024 (délibération n°024/2024).

Le montant des travaux estimé s'élevait à 4 060,01 € H.T.

Le Département de la Sarthe, par un courrier daté du 27/09/2024, informe la collectivité qu'une subvention d'un montant de 1 367 € a été accordée, soit 34 % de la dépense subventionnable.

17. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à 23 heures 05 minutes.

Délibéré, les jour et an susdits.

Procès-verbal réalisé avec le support de la Secrétaire générale de mairie et validé par la Secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire

Sandrine ROBINAULT
Secrétaire de séance



Robinault